

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262004-05 Du 20 avril 2026 CHAUFFERIE BOIS MARCHÉ DE FOURNITURE BOIS DÉCHIQUETÉ AVENANT 1
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	15.04.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	15.04.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (15)

Absents avec pouvoir : (0)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

CHAUFFERIE BOIS MARCHÉ DE FOURNITURE BOIS DÉCHIQUETÉ AVENANT 1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un marché de fourniture de bois déchiqueté pour la chaufferie bois a été signé en 2024 avec Passion Nature Forez, pour une durée de 2 ans.

Prix de fourniture : 21.50 € / m3 HT.

L'entreprise doit faire face aujourd'hui à la forte hausse des prix des carburants, conséquence directe du contexte international avec la guerre en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz qui s'en est suivi. Le prix du baril de pétrole a augmenté environ de 40 % et celui du gaz oil à la pompe d'environ 20 %, passant de 1.80 € à 2.20 € en moyenne. Il s'agit là d'événements totalement imprévisibles, extérieurs aux parties et transitoires.

Une clause de revalorisation avait été prévue au marché mais elle est loin de compenser : + 1% seulement.

Le Code de la commande public prévoit, dans son article 6 aliéna 3 que « **lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité.**

À ce titre, l'entreprise souhaite une indemnisation de + 2 € / m3 livré HT, passant le coût de la fourniture de bois à 23.50 € /m3 HT, soit une augmentation de + 9.30 %.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte**, au vu du contexte international, à **titre exceptionnel et transitoire**, une indemnisation à hauteur de + 2 € / m3 livré à Passion Nature Forez, titulaire du marché de fourniture bois déchiqueté pour la chaufferie communale.
- **Souhaite** que cette indemnité fasse l'objet d'une ligne de facturation à part ;
- **Ce dispositif s'appliquera sur les livraisons à compter d'avril 2026 et jusqu'à l'amélioration de la situation internationale ;**
- **Autorise** la Maire à signer l'avenant 1 au marché de fourniture bois déchiqueté ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mercredi 22 avril 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance